REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mai 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

PRESENTS :
Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Sander CISINSKI par Gaelle GIFFARD, Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTE : Hélène BERTHOUMIEUX

SECRETAIRE : Arnold BAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-8, L2121-21 et L.2121-22,
VU le règlement intérieur du Conseil municipal
VU la délibération n°D54/20 du 5 juillet 2020 modifiée portant création des commissions municipales et désignation de leurs membres.

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Des commissions municipales, composées exclusivement de conseillers municipaux et destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, ont été créés par la délibération n°D54/20 et le règlement intérieur.
La composition de chacune de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil municipal. Suite à une modification des groupes et des délégations d'élus, une modification des membres est nécessaire.
L'élection des membres des commissions se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (art. L.2121-21 du CGCT).

VU l'avis du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : Le nombre de membre de chaque commission prévue par la délibération n°D54/20 est fixé à 10

ARTICLE 2 : Ne procède pas, à l'unanimité, au vote à scrutin secret pour la désignation des membres de chaque commission.

ARTICLE 3 : Les commissions et leurs compositions sont modifiées comme suit :

Commission 1 « Finances, ressources humaines, travaux » :

Titulaires	Suppléant·es
Martin DOUXAMI	Valérie LEBAS
Delphine PUPIER	Christophe PAQUIS
Sander CISINSKI	Patrick BILLOUET
Johanna BERREBI	Richard LE PONTOIS
Patrick CARROUËR	Nathalie BETEMPS
Lisa YAHIAOUI	Guillaume LAFEUILLE
Arnold BAC	Sonia ANGEL
Jimmy VIVANTE	Bruno ZILBERG
Brigitte BERCERON	Bénédicte BARBET
Frédérique SARRE	Vincent DURAND

Commission 2 « Affaires sociales, santé, droit des femmes, lutte contre les discriminations, handicap, prévention et sécurité, démocratie » :

Titulaires	Suppléant·es
Liliane GAUDUBOIS	Alice CANABATE
Guillaume LAFEUILLE	Isabelle DELORD
Madeline DA SILVA	Gaëlle GIFFARD
Mathias GOLDBERG	Christian LAGRANGE

Valérie LEBAS	Lisa YAHIAOUI
Patrick CARROUËR	Patrick BILLOUET
Malika DJERBOUA	Sonia ANGEL
Bruno ZILBERG	Jimmy VIVANTE
Bénédicte BARDET	Brigitte BERCERON
Vincent DURAND	Hélène BERTHOUMIEUX

Commission 3 « Art et culture, petite enfance, vie associative, jeunesse, sports, éducation et temps de l'enfant » :

Titulaires	**Suppléant·es**
Richard LE PONTOIS	Alice CANABATE
Simon BERNSTEIN	Martin DOUXAMI
Moussou NIANG	Lisa YAHIAOUI
Sander CISINSKI	Mathias GOLDBERG
Isabelle DELORD	Liliane GAUDUBOIS
Nathalie BETEMPS	Christian LAGRANGE
Lucie FERRANDON	Patrick BILLOUET
Bénédicte BARBET	Brigitte BERCERON
Bruno ZILBERG	Jimmy VIVANTE
Hélène BERTHOUMIEUX	Frédérique SARRE

Commission 4 « Transition écologique, urbanisme, protection animale, commerce de proximité et emploi, vie économique » :

Titulaires	**Suppléant·es**
Christophe PAQUIS	Patrick BILLOUET
Nathalie BETEMPS	Sonia ANGEL
Lionel PRIMAULT	Daniel GUIRAUD
Delphine PUPIER	Gaëlle GIFFARD
Christian LAGRANGE	Simon BERNSTEIN
Sander CISINSKI	Lucie FERRANDON
Guillaume LAFEUILLE	Johanna BERREBI
Brigitte BERCERON	Bénédicte BARBET
Jimmy VIVANTE	Bruno ZILBERG
Vincent DURAND	Frédérique SARRE

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et aux intéressés.

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Délibération votée par :
Voix pour 34
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
093-219300456-20220525-D72-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/05/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le 31 MAI 2022
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.